

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Objet : 200863889 DAI MELCC -
Date : 27 juin 2024 14:19:00
Pièces jointes : [Documents_5489 à 5499-A_avenue Victoria_biffé.pdf](#)
[A- Art. 23 et 24.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)
[image001.png](#)
[image002.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 avril dernier, concernant les adresses suivantes : 5489 à 5499-A, avenue Victoria, lot 2 650 245, Montréal

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca

 **Collaboration**

 **Expertise**

 **Rigueur**

 **Leadership**

 **Innovation**

 **Passion**



Le 31 août 1998

CREST CLEANERS
5489, VICTORIA
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3W 2P9

N/Réf. : 7610-06-01-0426800

Objet : Programme temporaire de crédit d'impôt pour le remplacement des machines de nettoyage à sec au perchloroéthylène

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous aimerions vous rappeler que la date d'échéance pour participer au programme de remplacement des machines de nettoyage à sec donnant droit à un crédit d'impôt est le 31 décembre 1999. Le gouvernement du Québec vous a fait parvenir, au début de 1998, un dépliant d'information sur les modalités pour bénéficier du programme en vigueur.

Le but du programme est de réduire les émissions de perchloroéthylène (PERC) provenant des activités de nettoyage à sec. Le perchloroéthylène étant un produit hautement toxique, on se doit de limiter son usage. En effet, le PERC dans les ateliers de nettoyage à sec se retrouve généralement dans les vapeurs dégagées à l'atmosphère ainsi que dans les résidus liquides et solides. Ces émissions sont susceptibles de porter atteinte à la santé des gens et à la qualité de l'environnement.

De plus nous tenons à vous informer que le ministère de l'Environnement et de la Faune procède actuellement à la révision du Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r. 20). Cette révision aura pour conséquence que toute machine de nettoyage à sec utilisant le perchloroéthylène (PERC) comme solvant devra être de type étanche réfrigéré. La date pour la mise en vigueur des nouvelles normes est à déterminer. Toutefois, le 1^{er} janvier 2001 est la date actuellement envisagée.

...2



Donc, si vous exploitez actuellement une machine à transfert ou en circuit fermé, non réfrigérée utilisant le PERC comme solvant, il serait avantageux pour vous de profiter du programme actuellement en vigueur.

Pour toutes questions relatives à ce programme, vous pouvez communiquer avec monsieur Ronald Parent, ingénieur, au numéro suivant : (514) 873-3636, poste 256 ou madame Lucie Baril-Matthieu au numéro suivant : (514) 873-3636, poste 259.

Veillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard Cusson', with a stylized, flowing script.

GC/RP/nl

Gérard Cusson
Chef du Service industriel

Programme de contrôle environnemental

Nettoyeurs à sec

Formulaire d'inspection

Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés
Service des lieux contaminés et des matières dangereuses

Juin 2011

INSPECTION DES NETTOYEURS À SEC

Direction régionale : CCEQ-Laval

N° dossier : 7610-06-01-04268-01 No du document : _____

N° du lieu d'intervention (SAGO) : 2130400 N° d'intervention (SAGO) : 300675848

DONNÉES RELATIVES À L'INSPECTION

Date d'inspection : <u>14 juillet 2011</u>		Heure (début) : <u>14h20</u>	Heure (fin) : <u>14h30</u>
Type d'inspection : _____ ☒ 1 ^{re} inspection (diagnostic) _____ ☐ 2 ^e inspection _____ ☐ 3 ^e inspection _____		But de l'inspection : <u>Vérifier si la gestion des matières dangereuses résiduelles est conforme à la réglementation.</u>	
Inspecteur/inspectrice : <u>Patricia Martin</u>			

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom (raison sociale) : <u>Nettoyem Crest</u>	
Adresse de l'entreprise : <u>5489 Avenue Victoria</u>	
Municipalité : <u>Montréal</u>	Code postal : <u>H3W 2P9</u>
Téléphone : <u>514. 738-4451</u>	Télocopieur : <u>-</u>
Courriel du répondant : <u>-</u>	Personne contact : <u>Jack Semerjian</u>
Propriétaire du terrain : ☐ oui ☒ non	Nom du propriétaire : <u>State of Queb.</u>
Année d'installation de l'entreprise : <u>1963-</u>	

PERSONNES RENCONTRÉES

Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
<u>Jack Semerjian</u>	<u>propriétaire du nettoyeur</u>	<u>514. 738-4451</u>	

NETTOYEURS À SEC

DESCRIPTION

Combien de machines ?	
Génération : ☐ type I ☐ type II ☐ type III ☒ type IV ☐ autre (spécifier) :	art 23-24
La machine a-t-elle un distillateur ? ☒ oui ☐ non	

ENTREPOSAGE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES (MDR)¹

Lieu dédié spécifiquement aux MDR : ☒ oui ☐ non Sinon, spécifier :	
Localisation : ☒ intérieure ☐ extérieure	Contenant étanche (art. 45) : ☒ oui ☐ non
Lieu sécurisé : ☒ oui ☐ non	Bassin de rétention (art. 33-35) : ☒ oui ☐ non
Pièce fermée : ☐ oui ☒ non	Présence d'absorbant : ☐ oui ☒ non
Autre (spécifier) :	Étiquette visible avec le nom (art. 46) ☐ oui ☒ non
Séparation des produits incompatibles (inflammable, corrosif, toxique, carburant) (art. 41) : ☒ oui ☐ non	
Identification de l'emplacement : ☐ oui ☒ non Si oui, spécifier :	
Avez-vous constaté des signes de fuites ou de déversement ? (ex. cernes, taches ou autres) ☐ oui ☒ non Si oui, spécifier :	
Y a-t-il un drain (art. 35) : ☐ oui ☒ non	Si oui, où ce drain mène-t-il ?
Le drain est-il obturé (art. 45) ? ☐ oui ☐ non	
Est-ce accessible à l'équipe d'urgence ? (art. 36) ☒ oui ☐ non	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DES MDR

Des contenants de produits chimiques sont-ils entreposés à l'extérieur ? ☐ oui ☒ non	
Si oui, sont-ils sous un abri (art. 44) ? ☐ oui ☐ non	L'abri est-il conforme (art.34)? ☐ oui ☐ non
Espace clôturé : ☐ oui ☐ non	
Dans un conteneur (art. 44) ? ☐ oui ☐ non	
Y a-t-il des signes de fuite ou de déversement (taches, cernes, odeurs) ? ☐ oui ☐ non	
Si oui, spécifier : _____	
Y a-t-il des poubelles ou un conteneur à l'extérieur ? ☐ oui ☒ non	
Contiennent-ils des déchets autres que domestiques ? ☐ oui ☐ non	
Vérifiez la présence d'indice de contamination (taches, odeur) et décrivez : _____	

¹ Les articles mentionnés proviennent du Règlement sur les matières dangereuses R-32

**EXPÉDITION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES VERS UN DESTINATAIRE AUTORISÉ
(MDR) (RMD art.11)**

À quelle fréquence les MDR sont expédiées ?

2x/1an.
art 23-24

Nom du centre où sont expédiées les MDR

Pouvez-vous avoir accès aux informations ou aux factures confirmant les expéditions ? ☒ oui ☐ non

Est-ce que le fournisseur de solvants ou/et des produits récupère les contenants contaminés ? ☒ oui ☐ non

Sinon, qui récupère les contenants contaminés ?

Commentaires et observations :

TERRAIN

Y a-t-il une cour arrière ? ☒ oui ☐ non

Si oui, revêtement /cour : ☐ ciment ☐ asphalte ☒ terre ☐ concassé ☐ autre (spécifier) :

Y a-t-il des indices de contamination sur le terrain ou sur les terrains voisins ? ☐ oui ☒ non

Si oui, lesquels et où sont-ils situés (porte de service, lieu de réception des produits...) Décrivez :

Y a-t-il des puits d'observation sur le terrain ? ☐ oui ☒ non

Si oui, combien y en a-t-il ? _____

À quelle fréquence sont-ils échantillonnés ? _____

Et pour quels contaminants ? _____

Une étude de caractérisation du terrain (sol ou eau souterraine) a-t-elle été réalisée ? ☐ oui ☒ non

Si oui, l'étude est-elle disponible ?

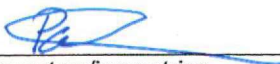
Commentaires : _____

Y a-t-il des sorties d'air (observées sur le bâtiment) ? : ☒ oui ☐ non

Si oui, à quel équipement sont-elles reliées ?

ventilation

Y a-t-il des taches près des sorties d'air ? ☐ oui ☒ non


Inspecteur/inspectrice

Date

15/07/2011


Vérificateur/vérificatrice

Date

29.08.2011